



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation :** jeudi 08 février 2024

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

#### Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

#### Pouvoirs :

Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Alain DUPAU

#### Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	29

**N° DEL20240215-023**

**RECONDUCTION DES BOURSES AUX FAMILLES POUR L'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE DES LANDES (RENTREE 2023-2024)**

Monsieur le Vice-président propose au Conseil Communautaire de reconduire le système de bourse créé en 2005 à destination des parents inscrivant leurs enfants au conservatoire des Landes, tant pour la pratique de la musique que pour celle de la danse.



Il rappelle que les bourses allouées par la Communauté de Communes ont été légèrement réévaluées l'an passé et qu'elles avaient été mises à jour afin d'accentuer leur progressivité et de se caler sur les tranches de quotient familial appliquées par le Conservatoire pour la tarification aux familles.

Il propose donc d'accorder les aides suivantes pour chaque cycle d'enseignement :

	QF<500	500<QF < 800	801<QF < 1000	1001<QF < 1100	1101<QF < 1200	1201<QF < 1300	1301<QF < 1500	1500<QF < 1600
initiation	90€	88€	85€	83€	80€	75€	60€	50€
cycle1	190€	185€	180€	178€	175€	165€	130€	110€
cycle 2	230€	220€	210€	205€	200€	190€	150€	130€
cycle 3	285€	270€	260€	255€	250€	240€	200€	180€

Le montant de la bourse est identique pour l'inscription d'un deuxième ou d'un troisième enfant. Aucune bourse n'est octroyée pour l'inscription d'un 4<sup>ème</sup> enfant ou plus, car l'inscription à l'école est alors gratuite.

En matière de musique, aucune bourse ne sera octroyée pour l'inscription d'un même enfant à un deuxième instrument.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **ADOpte A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 -**

La reconduction des bourses aux familles pour l'inscription des enfants au Conservatoire des Landes au titre de l'année 2023-2024.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Laurent CIVEL**